

Postulat Filip Uffer - Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées.

Développement

En juin 1994, le député Marc Vuilleumier demandait au Conseil d'Etat, par voie de motion, de définir en collaboration avec les associations actives dans ce domaine, son rôle à l'endroit du mouvement associatif dans la politique gérontologique cantonale.

En juin 2005, le Conseil d'Etat rend un rapport à ce sujet.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle son rôle et ses limites dans le cadre de la coordination et l'application des assurances et régimes sociaux. Il développe une liste d'actions et d'intentions "sur trois volets de la politique gérontologique du canton : les programmes d'hébergements, de maintien à domicile, de prévention et de promotion de la santé."

En août 2007, le Conseil Fédéral publie sa stratégie en matière de politique de la vieillesse en donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003.

Nous ne rappellerons pas ici dans le détail tous les faits bien connus:

- évolution démographique ;
- développement du maintien à domicile ;
- nécessité de retarder l'entrée en EMS ;
- nécessité du soutien aux proches ;
- isolement des aînés à domicile ;
- éloignement ou inexistence de membres de famille proches ;
- etc.

Le rapport du Conseil Fédéral dégage deux grandes orientations complémentaires:

- la première mise sur les ressources et les potentiels et cherche à favoriser l'autonomie et la participation des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leurs propres prestations vis-à-vis de proches.
- La seconde prend en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, veille à garantir une existence et une fin de vie digne et autant que possible en accord avec les préférences individuelles.

En réaction au rapport du Conseil Fédéral "*stratégie en matière de politique de la vieillesse*", le Conseil Suisse des Aînés (CSA) précise :

*"L'important est de distinguer clairement la politique des seniors de celle des soins de vieillesse. **La politique des seniors** vise ce que l'on appelle le 3e âge, une phase de vie caractérisée par une santé en principe bonne et du temps libre à utiliser de manière autonome.*

L'existence d'une politique des seniors est un préalable au développement de l'initiative individuelle et à une participation active à la politique et à la société. Limites d'âge, difficultés de contact avec les autorités ou restrictions d'accès à la formation continue, tous des facteurs discriminatoires et déshonorants dans toutes les phases de vie. Pour améliorer la participation, le goût de s'investir et l'autodétermination, le rapport du Conseil Fédéral propose seize actions possibles, qui se fondent sur les ressources et le potentiel des hommes et des femmes du 3e âge."

La "politique des seniors" ainsi désignée par le CSA fait écho aux conclusions du programme national de recherche sur la vieillesse (PNR 32), qui spécifient :

"Une politique en faveur des personnes âgées et d'un meilleur vieillissement pour tous vise essentiellement trois thèmes centraux:

- L'autonomie : le maintien ou l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées dans leur vie quotidienne.*
- La solidarité : le renforcement de l'aide et de la solidarité entre les diverses générations et entre les divers groupes de personnes âgées qui puisse assurer les meilleures conditions de vie et les droits fondamentaux tout au long de son vieillissement (ex. : personne âgées en bonne santé envers les individus frappés de handicaps etc...)*
- La participation : préservation et renforcement de la participation active des personnes âgées à la vie familiale ainsi qu'aux événements sociaux et culturels se produisant dans notre société. "*

Nous constatons que la politique de la vieillesse, conduite tant sur les plans fédéraux que cantonaux au fil des dernières décennies, a investi ses principaux efforts dans la consolidation des revenus de substitution à la retraite ainsi que dans le développement des soins à domicile et en établissements médicalisés. C'est tant mieux. Toutefois, les défis actuels et pour les années futures consistent à favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes âgées dans leurs communes ou leurs quartiers, tant en réponse à leurs besoins qu'au titre de valorisation de leurs propres ressources.

Il faut relever, positivement, que certaines communes ont déjà lancé des programmes allant dans le sens d'une meilleure intégration et participation sociale des personnes âgées, on peut citer ici : Yverdon, Vallorbe, Nyon et Lausanne. Le renforcement et la mise en valeur de ces efforts communaux, par un effort reconnaissance et de coordination cantonal, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre serait certainement souhaitable.

Le nombre des personnes concernées est conséquent. Dans le canton de Vaud:

- 30'000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules, le plus souvent à la suite de veuvage ou de séparation. Elles sont concernées par les risques liés à l'isolement social qui affecte la santé physique et psychique, avec ses pénibilités et ses coûts.*
- 8000 personnes parviennent chaque année en âge de retraite. Elles jouissent généralement d'une bonne santé, disposent de temps disponible et bénéficient d'un important capital de connaissances et d'expériences. Elles sont souvent désireuses de mettre à profit leurs disponibilités et leurs compétences en s'engageant en faveur de la communauté, dans des*

activités d'utilité sociale.

En revenant au rapport stratégique du Conseil Fédéral, il s'agit donc de distinguer entre

- le développement de l'action sociale en faveur de la participation et l'autodétermination des personnes du 3e âge et
- le développement des soins de vieillesse (pour le 4e âge notamment à domicile).

Cette distinction claire est propre à dynamiser **la politique de la vieillesse**.

Le véritable **enjeu de la politique de la vieillesse** peut être résumé ainsi :

- Promouvoir et soutenir pour les personnes du 3e âge un mode de vie actif et autonome, aussi longtemps que possible.
- Promouvoir notamment l'engagement des personnes du 3e âge en faveur de leur entourage du 4e âge.

Le cœur de la politique cantonale des seniors devrait être d'encourager les personnes du 3e âge, notamment les jeunes retraités qui quittent la vie professionnelle, à s'engager activement dans leurs villages et leurs quartiers dans des activités d'utilité sociale.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. De tenir compte des grandes lignes de la stratégie du Conseil Fédéral en matière de politique de la vieillesse et de vérifier son applicabilité à la spécificité du canton de Vaud.
2. De proposer aux communes des méthodes permettant de favoriser l'engagement des personnes retraitées, notamment des jeunes retraités, en faveur de la vie sociale des communes et des quartiers ainsi que de la solidarité entre les générations (entre 3e et 4e âge notamment).
3. De soutenir le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, tant de type communautaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier que sous la forme de services bénévoles de favoriser l'échange d'expérience entre les communes.
4. De favoriser sur tout le territoire du canton l'accès à l'information sur l'offre des prestations, publiques et privées.
5. De mettre sur pied le comité consultatif de promotion de l'intégration sociale des personnes âgées vivant à domicile, mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Marc Vuilleumier (cf p56) (prévu en 2006).
6. D'impliquer, en favorisant concrètement leur collaboration, les représentants du monde associatif concernés dans l'élaboration des propositions concrètes.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lausanne, le 25 août 2009.

(Signé) *Filip Uffer et 30 cosignataires*

M. Filip Uffer : — En 1994, il y a eu la motion Vuilleumier. Neuf ans plus tard — en 2005 — il y a eu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion. Plus récemment — en août 2007 — il y a eu la publication de la stratégie du Conseil fédéral en matière de la politique de la vieillesse en réponse à un postulat.

Le Conseil suisse des aînés a pris position concernant cette stratégie fédérale, et il estime qu'il faut clairement distinguer la politique des seniors de la politique des soins. Je suis également de cet avis. Le cœur de la politique cantonale des seniors devrait être d'encourager les

personnes du troisième âge, notamment les jeunes retraités, à s'engager activement dans leur village, ou dans leur quartier, dans des activités d'utilité sociale.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre les six propositions qu'il contient :

1. Tenir compte de la stratégie du Conseil fédéral en la matière.
2. Proposer aux communes des méthodes de travail social qui vont dans ce sens.
3. Soutenir concrètement le développement et l'encadrement d'activités d'utilité sociale, en faveur des aînés.
4. Favoriser l'accès à l'information.
5. Mettre, enfin, sur pied le comité consultatif mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat en réponse à la motion Vuillemier — qui avait été promis pour 2006, mais qui, pour le moment, n'est toujours pas mis en œuvre.
6. Impliquer dans ce processus les représentants du monde associatif concerné.

Je souhaite qu'une commission traite de cette problématique.

La discussion est ouverte.

Mme Christiane Jaquet-Berger : — Juste quelques mots pour relever l'importance du postulat de notre collègue. Ce postulat va exactement dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Vuillemier, mais correspond aussi à une des demandes de M. Wehrli concernant un guichet social, ou encore à une motion que j'ai présentée sur le bénévolat. On voit qu'il y a là tout un terrain nécessitant une prise de position claire et dynamique de la part du Conseil d'Etat — mais le conseiller d'Etat semble plus occupé, en ce moment, à parler de transports publics avec son collègue ! Comme les transports publics concernent aussi le troisième âge, voire le quatrième, j'imagine que M. le conseiller d'Etat est en plein dans la même discussion que nous... En tout cas, c'est ce que souhaite la présidente du Conseil suisse des aînés que je suis.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.